

RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVITÉ **2022**

Commission Communale pour l'accessibilité
Commission Intercommunale pour l'accessibilité



L'ACCESSIBILITÉ: NOTRE DEVOIR.



Rendre la ville toujours plus accessible est une obligation. L'accessibilité participe pleinement à la qualité de vie que nous devons offrir à chacune et chacun d'entre nous. Elle nous concerne tous. Elle profite à tous.

Ce nouveau rapport nous propose un point d'étape précis sur les progrès réalisés. L'accessibilité de la Gare enfin acquise au terme d'une très longue lutte ou encore les nombreux travaux de voiries réalisés aux entrées Est ou Sud constituent de réelles améliorations. Au même titre que les travaux considérables entrepris dans nos écoles ou du nouveau site culturel du Foirail qui permet enfin au Méliès de pouvoir disposer de salles de cinémas accessibles. Un serpent de mer, disait-on !

Je veux saluer la vigilance et l'engagement de tous les instants de Patricia Wolfs et de nos services qui veillent et œuvrent à rendre notre ville toujours plus accueillante à tous. Je veux aussi saluer l'unanimité des élus, toutes tendances confondues, pour que la Ville et l'Agglomération aillent de l'avant pour son accessibilité. Que ce soit au niveau des ressources humaines de nos collectivités, de la formation des animateurs du périscolaire ou de la proposition nationale exemplaire du centre de loisir « Les Fraisiers », que les familles de notre agglomération plébiscitent quand les institutions spécialisées prennent un repos bien mérité l'été venu. La politique d'accessibilité mise en œuvre est le fruit d'échanges réguliers et exigeants avec les associations concernées de notre territoire. Elles exercent leur mission avec dévouement. Qu'elles en soient ici remerciées.

Collectivités de proximité, la Ville et l'Agglomération exercent un rôle central qui impacte la vie quotidienne de tous les habitants. Toutes les entreprises, tous les commerces, tous les bailleurs sociaux et acteurs de l'habitat se mobilisent pour une meilleure accessibilité. Mais chacun d'entre nous a aussi un rôle majeur pour rendre notre ville toujours plus accessible à toutes les mobilités. En respectant les stationnements réservés ou interdits. En respectant les passages protégés. En respectant l'accès aux trottoirs. Par civisme.

Continuons nos efforts pour rendre Pau et son agglomération toujours plus accueillantes.

Je vous dis ma reconnaissance et mon amitié,

François Bayrou
Maire de Pau

SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES–5

1. LA COMMUNE DE PAU – 6
2. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION – 6
3. LES COMMISSIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ – 7

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE–10

1. LE CADRE BÂTI – 11
2. LES ESPACES PUBLICS – 20
3. LES TRANSPORTS EN COMMUN – 30

UN TERRITOIRE INCLUSIF–33

1. L'EMPLOI – 34
 2. LES ACTIONS DIVERSES DE L'ANNÉE 2022 – 37
- LE HANDICAP DANS LA CITÉ, 50 ANS D'ÉVOLUTION–40

DONNÉES GÉNÉRALES

1. LA COMMUNE DE PAU



MAIRE:
Monsieur François Bayrou



POPULATION:
75 295 habitants



ADRESSE:
Place royale, 64 000 Pau

2. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PRÉSIDENCE:
Monsieur François BAYROU, président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



COMMUNES MEMBRES:
Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Pau, Poey de Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sendets, Siros, Uzein, Uzos.



ADRESSE:
Place Royale, 64 000 PAU



POPULATION:
162 000 habitants



COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES:
Environnement, Développement durable, Urbanisme, Transport, Economie, Formation, Emploi, Culture, Sports de Haut Niveau, Développement du numérique, Culture régionale, Petite Enfance, Santé



RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ:
Madame Patricia WOLFS, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité ;
Madame Sylvia GONZALEZ, chargée de mission handicap.

3. LES COMMISSIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose qu'une commission pour l'accessibilité soit créée dans :

Les communes de plus de 5000 habitants.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagements de l'espace regroupant plus de 5000 habitants.

La **commission communale pour l'accessibilité** de Pau a été créée par **délibération du Conseil Municipal le 22 janvier 2007**. Elle est présidée par le Maire ou l'élue en charge de l'accessibilité.

La **commission intercommunale pour l'accessibilité** a quant à elle été créée **le 29 mars 2007** après approbation par le conseil communautaire. Une nouvelle commission a été mise en place par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017 après la création de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées et l'intégration de 17 nouvelles communes.

3.1 Composition

Les Commissions communales et intercommunales sont composées d'un collège d'élus, de membres associatifs représentant les personnes en situation de handicap ainsi que de représentants d'utilisateurs. Les collèges mis en place à la suite des élections municipales et communautaires de 2020 sont ainsi constitués :

Membres élus pour la commune de Pau	Membres élus pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Associations membres des commissions communales et intercommunales
Patricia Wolfs, déléguée à l'accessibilité Christelle Bonnemason-Carrère, adjointe chargée de la transition écologique et du soutien à l'innovation Françoise Marteel, adjointe chargée de l'éducation Alexandre Perez, délégué aux travaux Régis Laurand, adjoint chargé de la jeunesse Jean Lacoste, adjoint chargé de la culture et de la santé Tuncay Cilgi, conseiller municipal Julie Joanin, conseillère municipale	Patricia Wolfs (commune de Pau) Karine Rodriguez (commune de Lons) Michel Bille (commune de Mazères-Lezons) Pascal Mora (commune de Gelos) Jean-Marc Pedebearn (commune de Sendets) Didier Rivière (commune de Lée) Victor Dudret (commune de Rontignon)	Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB) Grandir Ensemble ARIMOC du Béarn AFM Téléthon APF France Handicap UNADEV Valentin Haüy ADAPEI 64 Réadaptation et Défense des Devenus Sourds Tandem Handicap Services Autisme Pau Béarn Pyrénées Pau Béarn Handisport FNATH - Accidentés de la Vie Confédération Syndicale des Familles du Béarn Défense des Usagers des Transports Force ouvrière

3.2 Les missions

Les commissions pour l'accessibilité sont des **instances consultatives**, ayant pour mission de :

- Dresser le **constat sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement dans sa globalité**. Soit, la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Être force de propositions pour **améliorer l'accessibilité de l'existant**.
- Rédiger le **rapport annuel d'activité**.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement des commissions (délibérations du conseil municipal du 29 mai 2017 et du conseil communautaire du 30 mars 2017). Elles se réunissent 3 fois par an afin d'échanger régulièrement sur les problématiques liées au handicap.

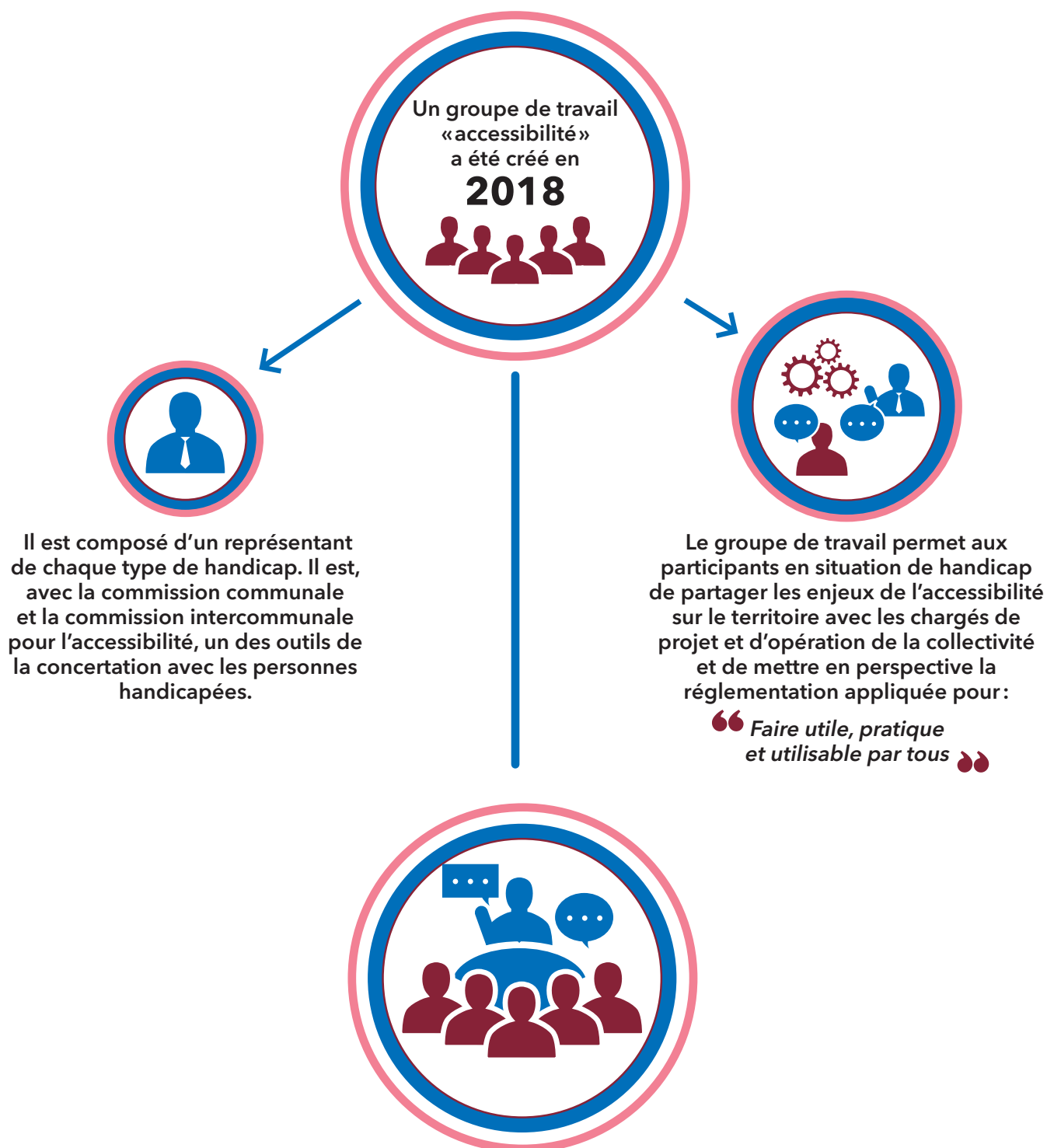
Parmi les dossiers présentés en 2022 par les services, on recense **des projets d'aménagement structurants sur la ville de Pau**, tels que le chantier de la place du Foirail ou l'aménagement du cœur d'ilôt Henri IV (Le Jardin des Ecoliers) et de la rue Lajus (quartier du 14 juillet). Par ailleurs depuis mars 2022, les demandes de création et de suppression des places de stationnement PMR sont présentées pour avis en commission communale pour l'accessibilité.

Cependant le choix a été fait pour la commission communale et la commission intercommunale de ne pas limiter les interventions des services aux seuls projets d'aménagement. Il a été convenu **d'élargir les sujets à toutes les politiques publiques gérées par la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération** afin que les associations puissent **appréhender l'évolution de l'inclusion des personnes handicapées dans la cité**. Les commissions sont également ouvertes aux partenaires institutionnels ou associatifs dont les actions vont concerner directement ou indirectement les personnes handicapées.

C'est dans ce contexte que la commission intercommunale pour l'accessibilité a reçu en 2022, l'ADMR 64, missionnée par le Conseil départemental 64 pour assurer un **service de garde de nuit itinérante** et le dispositif Assistance au Projet de Vie.

Enfin, la commission intercommunale a lancé en janvier 2022 un travail sur le **recensement des logements accessibles** sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les bailleurs sociaux.

3.3 Les groupes de travail



9 groupes de travail se sont réunis en 2022 pour examiner les projets d'aménagement :

- des rues Lajus et Barthou,
- de la parcelle Corisande-Andouins dans le quartier Saragosse,
- du cimetière Bessière,
- du centre sportif Bruno Tarricq,
- de la nouvelle médiathèque de Gan,
- des locaux de l'ancienne trésorerie municipale de Pau qui accueillera des services de l'état-civil.

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

1. LE CADRE BÂTI

Le saviez-vous ?



La rampe d'accès est une des principales solutions pour permettre l'accès à des locaux jusqu'alors inaccessibles aux personnes handicapées.

Les principaux problèmes rencontrés par les personnes handicapées restent **le franchissement d'obstacles** (seuils de portes, marches, ...) pour accéder et sortir d'un endroit, dès lors qu'ils présentent une hauteur de plus de 2 cm.

Dans ce cas, la création d'une rampe d'accès est la solution pour remédier à cette situation.

La pente de la rampe doit être inférieure ou égale à 6% pour les bâtiments existants (5% pour les bâtiments neufs). Dès lors qu'elle est supérieure à 4%,

des paliers « de repos » doivent être aménagés tous les 10 m (longueur 1,40m et largeur 1,20m). Sur de courtes distances, la pente peut être supérieure à 6%.

Ainsi pour une hauteur de 40 cm à franchir avec une pente de 5%, il est nécessaire d'aménager une rampe de 8m.

La rampe doit, de préférence, **être permanente, intégrée à l'intérieur de l'établissement recevant du public ou construite sur le cheminement extérieur**. Quand c'est impossible, elle doit être amovible, automatique ou manuelle et mise en place lorsqu'une personne handicapée souhaite accéder au bâtiment. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir un dispositif d'appel afin que la personne handicapée signale sa présence au personnel de l'établissement.

Quelques exemples de rampes aménagées sur des bâtiments municipaux :



Le musée des Beaux-Arts



Le gymnase Jeanne d'Albret



Le restaurant scolaire de l'école Trianon



Le CLAE Jean Sarrailh

LES REALISATIONS 2022

1.1 Les groupes scolaires

Depuis 2019, des travaux d'accessibilité ont été engagés dans plusieurs groupes scolaires pour plus de 1,4 million €. La Ville poursuit la mise en conformité des établissements. Ainsi en 2022, trois nouvelles écoles ont connu des travaux qui pour certaines vont se poursuivre en 2023 et 2024.

Groupe scolaire Lavigne



La rampe de l'entrée de la maternelle



Le nouveau portail

Des travaux d'accessibilité avaient déjà été réalisés à l'occasion de la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Les interventions de 2022 ont permis de compléter ces aménagements :

- Création d'une rampe d'accès à l'école maternelle
- Modification du portail d'entrée de l'école élémentaire
- Création de rampes sur divers locaux de l'école élémentaire (blocs classes, préau, annexes)
- Sanitaires adaptés
- Installation d'un visiophone
- Mise en conformité des éclairages dans tous les locaux

Coût des travaux: 95 000 € TTC

Groupe scolaire Pierre et Marie Curie



Les entrées de l'école maternelle Curie et du SESSAD



Les travaux d'accessibilité engagés en 2022 ont concerné la maternelle. Ils se poursuivront en 2023 et 2024 sur les locaux de l'école élémentaire avec un programme conséquent de mise en conformité de plus de 350 000 € TTC.

En 2022, les travaux ont essentiellement porté sur :

- La mise en accessibilité de l'entrée de l'école maternelle et du SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile pour les enfants sourds et malentendants)

- L'installation d'éclairages extérieurs en divers points du site
- La mise en conformité du couloir de la maternelle
- L'installation d'une alarme incendie adaptée
- La mise en conformité des éclairages
- La sécurisation d'espaces extérieurs pour les déplacements des personnes déficientes visuelles

Coût des travaux: 80 814 € TTC

Groupe scolaire Léon Say



L'entrée du GS Léon Say avec création de la rampe d'accès et remplacement de la porte principale pour supprimer tous les seuils



Les travaux engagés sur le groupe scolaire Léon Say ont concerné les points suivants :

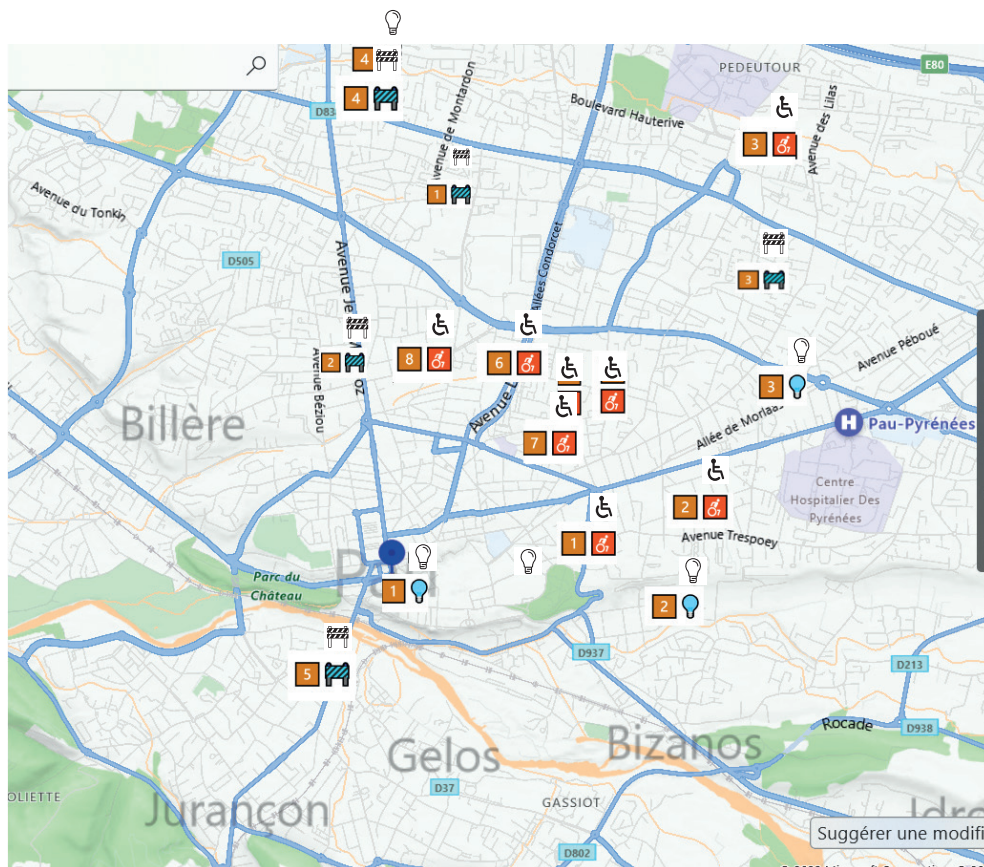
- Création d'une rampe d'accès
- Modification du portail d'entrée
- Installation d'un visiophone et d'une balise sonore
- Mise en conformité des escaliers du bâtiment de l'élémentaire
- Mise en conformité de la coursive sur le bâtiment de l'élémentaire
- Sanitaire adapté en élémentaire
- Mise en conformité des éclairages de l'élémentaire et de la maternelle

Les travaux doivent se poursuivre en 2024/2025 avec la réfection de la cour de l'école élémentaire.

Le choix a été fait de ne pas installer d'ascenseur même si l'un des bâtiments de l'élémentaire comporte un étage. En effet, la réfection de la cour de l'école et l'organisation des salles de classes, bibliothèque... permettront d'accueillir des enfants en fauteuil roulant sur les classes du rez-de-chaussée.

**Coût des travaux : 103 750 € TTC
(hors réfection de la cour d'école)**

Etat d'avancement de la mise en accessibilité des groupes scolaires palois :



Groupe scolaire accessible

- 1 - Groupe scolaire Bosquet
- 2 - Groupe scolaire Les Lauriers
- 3 - Groupe scolaire Les 4 Coins du Monde
- 4 - Groupe scolaire Les Fleurs
- 5 - Groupe scolaire Arc-en-Ciel
- 6 - Groupe scolaire et CLAE Jean Sarrailh
- 7 - Groupe scolaire Nandina Park (maternelle)
- 8 - Groupe scolaire Bouillerce (maternelle)

Travaux en cours

- 1 - Groupe scolaire Pierre et Marie Curie
- 2 - Groupe scolaire Trianon
- 3 - Groupe scolaire Marancy
- 4 - Groupe scolaire Lavigne
- 5 - Groupe scolaire Léon Say

Études en cours

- 1 - Groupe scolaire Marca
- 2 - Groupe scolaire Buisson
- 3 - Groupe scolaire Lapuyade
- 4 - Groupe scolaire Hippodrome

1.2 Les équipements sportifs

Poursuivant la mise en accessibilité des équipements sportifs, la Ville et la Communauté d'agglomération ont engagé les travaux sur la salle Bruno Tarricq d'une part et le Palais des Sports d'autre part.

La salle Bruno Tarricq



Les gradins de la salle



La douche adaptée

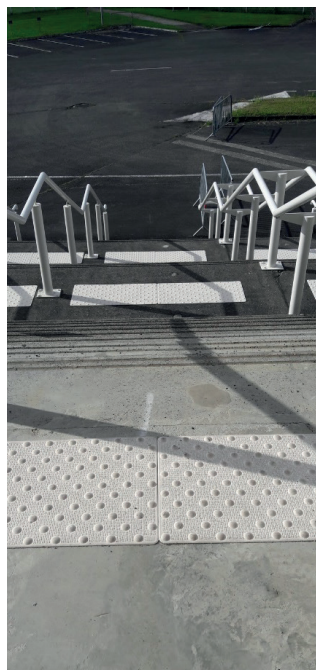
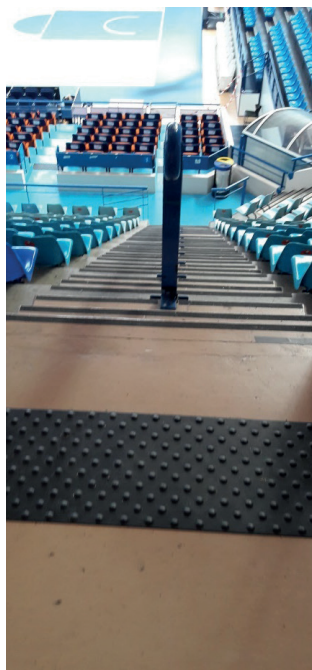
La salle Bruno Tarricq accueille l'équipe de basket Pau Nord Est. Les travaux de mise en accessibilité ont concerné les gradins et les sanitaires :

- Apport de contraste sur les contre-marches des premières et dernières marches sur l'ensemble des gradins

- Aménagement de vestiaires et douches accessibles

Coût des travaux: 14 176 € TTC

Le Palais des Sports



Accessibilité des escaliers



Vitrophanie sur les parties vitrées

Quelques travaux d'accessibilité ont été réalisés au cours de l'été 2022. Ils ont essentiellement consisté à prendre en compte le handicap visuel par :

- La mise en accessibilité des escaliers des gradins et des entrées et des escaliers intérieurs : contraste des contre-marches de premières et dernières marches (comme pour les gradins de la salle Bruno Tarricq) et pose de bandes d'éveil à la vigilance
- Pose de vitrophanie sur les parties vitrées

D'autres interventions doivent être programmées ultérieurement dans le cadre d'une rénovation complète du Palais des Sports (accessibilité des sanitaires, des espaces de convivialité, ...).

Coût des travaux 2022: 114 130 € TTC

1.3 Les équipements culturels

La médiathèque de Lescar



Les locaux de la médiathèque de Lescar ont fait l'objet de travaux d'accessibilité, réalisés par les ateliers techniques de la Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durable. **Une nouvelle borne d'accueil**, accessible à tous, a ainsi pu être construite sur mesure et installée par les

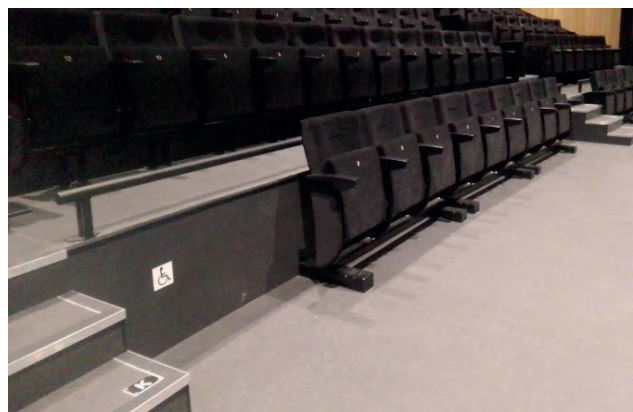
équipes. Les marquages au sol de la place de stationnement PMR ont été refaits par les services de la commune de Lescar.

Coût du projet: 30 000 € TTC
(hors main d'œuvre)

Focus sur l'espace culturel du Foirail



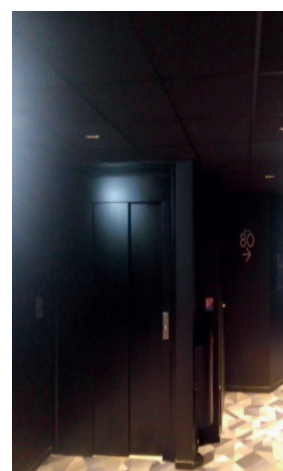
La salle du Méliès dispose de 300 places avec les espaces pour les fauteuils roulants entre les places ordinaires.



2 des 4 places PMR du 1er rang de la salle de spectacle. 15 autres places sont situées en milieu de salle. Les sièges ordinaires sont équipés de roulettes et peuvent ainsi être déplacés pour permettre aux personnes en fauteuil d'assister au spectacle avec leurs accompagnateurs.



La porte d'entrée automatisée et la borne d'accueil pour les spectacles



L'ascenseur qui dessert les salles de cinéma.

L'espace culturel du Foirail a été inauguré le 30 septembre 2022 par Monsieur le Maire-Président François Bayrou. Cet équipement réunit en un même lieu une salle de spectacle, 3 salles de cinéma et un café culturel.

La rénovation de l'ancien marché à bestiaux qui a abrité durant de longues années le marché bio et les brocanteurs de Pau, répond à la réglementation en matière d'accessibilité handicap :

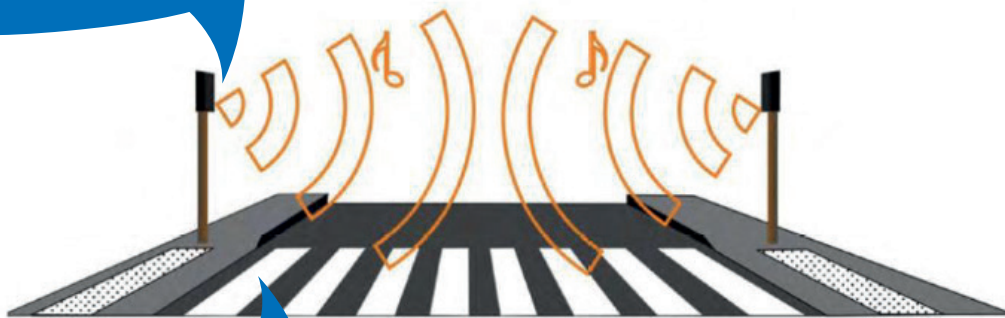
- Un ascenseur dessert les salles de cinéma
- La scène de la salle de spectacle est totalement accessible aussi bien par la salle que par les coulisses équipées d'un ascenseur
- Les loges sont adaptées à l'accueil d'artistes handicapés
- La salle de spectacle est équipée d'un dispositif permettant d'amplifier le son pour les personnes équipées d'appareils auditifs. Les salles de cinéma le seront d'ici la fin 2023
- Le rez-de-chaussée et les étages sont équipés de sanitaires adaptés
- Les accueils du cinéma et de la salle de spectacles sont accessibles

Ce projet a par ailleurs été l'un des tous premiers dossiers présentés au groupe de travail accessibilité en juillet puis en décembre 2018 et enfin en mai 2022. **Les personnes handicapées, membres du groupe de travail, ont ainsi pu apporter leur expertise d'usage à ce projet et faire quelques préconisations qui vont faire de ce lieu culturel unique, un lieu totalement inclusif :**

- Installation d'une porte automatisée qui facilite l'accès des personnes en fauteuil roulant, mais également des familles avec des poussettes
- Mixité des **places réservées** aux personnes en fauteuil roulant et des places ordinaires. Les membres du groupe de travail avaient exprimé cette demande afin de pouvoir assister aux projections et aux spectacles avec la ou les personnes les accompagnant, comme n'importe quel autre spectateur (19 places PMR dans la salle de spectacle, 7 places dans la salle de cinéma à 300 places, 4 places dans la salle de 120 places et 3 places dans la salle de 80 places).
- Installation de mains courantes dans les salles de cinéma

2. LES ESPACES PUBLICS

Le saviez-vous ?



Les feux de signalisation doivent être équipés de répéteurs sonores pour que les personnes avec un handicap visuel puissent traverser la rue en sécurité.

Ce n'est cependant pas la seule utilité du signal sonore. Sur la phase rouge piéton, le message diffusé indique le nom de la rue, du carrefour. **Il permet ainsi à l'utilisateur de localiser la traversée et donc de confirmer sa position et au besoin se réorienter.**

Enfin, la mélodie diffusée sur la phase vert piéton de part et d'autre de la traversée crée un « couloir sonore » qui guide l'utilisateur pendant la traversée et lui évite ainsi de dévier du passage piéton.

La sonorisation s'active soit à partir du feu, soit à distance par le biais d'une télécommande dédiée.

La loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement. A ce titre, les feux tricolores doivent être équipés d'un dispositif diffusant un message sonore. Il traduit en sons les signaux lumineux destinés aux piétons. Ainsi, deux messages différents sont diffusés, l'un pour indiquer le rouge piéton et l'autre pour informer du passage au vert piéton.

Le feu sonore a donc trois fonctions :

- Aide à l'orientation pour localiser la traversée piétonne
- Aide à la décision pour traverser la rue au bon moment
- Guidage pendant la traversée pour atteindre au plus vite le trottoir opposé

La communauté d'agglomération assure l'aménagement et l'entretien de la voirie sur 135 km et la Ville de Pau est compétente sur un linéaire de 202 km. Sur l'année 2022, elles ont respectivement engagé près de 1 907 000 € d'une part et 3 156 508 € TTC d'autre part dans les travaux afférents.

Il peut s'agir de **projets de requalification de la voirie ou bien de travaux de maintenance**. Dans tous les cas, l'accessibilité doit être traitée (reprise des trottoirs, suppression des obstacles et mise aux normes des passages piétons). Ainsi grâce aux travaux réalisés, près de 130 passages piétons ont été traités.

Au cours de cette année 2022, **une nouvelle procédure d'instruction de demande de places de stationnement PMR est mise en place**. Les associations représentant les personnes handicapées

sont dorénavant associées à la prise de décision pour la création ou la suppression de places de stationnement «PMR».

Les dossiers sont co-instruits par le Service Gestion des Voiries et des Espaces publics et la Mission handicap qui présentent les dossiers en commission communale pour l'accessibilité. Cette nouvelle procédure permet de **veiller au maintien d'une offre répondant le plus possible à la norme, en quantité suffisante et répartie harmonieusement sur le territoire de la commune**.

Seules les personnes titulaires de la CMI-Stationnement peuvent occuper les places «PMR».

Toute occupation sans titre expose l'automobiliste à une contravention de 4ème classe de 135 €.

Le bilan 2022

Opérations de maintenance voirie ayant permis de traiter l'accessibilité des passages piétons

Sur la voirie communautaire :

- Chemin Latéral à Billère
 - Rue du Lac à Gan
- Avenue Lacoste à Pau
- Avenue Léon Say à Pau
- Avenue Poeymirau à Pau

Sur la voirie communale de Pau :

- Avenue Bié-Moulié (entre rue des Lauriers et avenue Gal de Gaulle)
 - Rue Chantilly
- Boulevard des Couettes
 - Boulevard Herriot
 - Rue de la Bigorre
 - Rue Beverly
 - Rue Lapouble
 - Rue Camy
 - Rue Labourdette

Focus sur les opérations de requalification de voirie

L'aménagement du quartier de la Monnaie



Le secteur Monnaie Sud : avant / après les travaux



Le Pont du 14 Juillet : avant / après les travaux



La rue du 14 Juillet : avant / après les travaux

Entrée historique de la Ville de Pau, le quartier de la Monnaie regroupe des sites et monuments exceptionnels dont l'évocation persiste encore (Tour de la Monnaie, Maison médiévale) mais que l'urbanisation et le développement du «tout automobile» ont éclipsés.

Le projet de requalification du site doit permettre de :

- Restaurer sa valeur patrimoniale et touristique exceptionnelle,
- Créer un nouvel équilibre des espaces en privilégiant les modes de déplacements doux

- (piétons, cycles) et les transports en commun
- Préserver le patrimoine végétal et le développer pour améliorer le cadre de vie des riverains et l'attractivité globale du quartier dans la ville.

Ces travaux intègrent des éléments d'accessibilité tels que l'élargissement des trottoirs, l'aménagement des traversées et zones de circulation piétonnes.

Les travaux doivent se terminer en 2025/2026, par la place Mulot, entièrement dédiée aux piétons et aux cyclistes et le parvis de la Tour de la Monnaie.

Coût global du projet : 5 400 000 € TTC

L'aménagement de l'entrée Est de la Ville de Pau



Une traversée de l'avenue du Général de Gaulle avant et après les travaux



La requalification de l'entrée Est de la Ville de Pau est le second projet structurant déployé sur le territoire en 2022.

L'objectif premier est de marquer l'entrée de la ville à partir du carrefour Batsalle / Alsace-Lorraine / Général de Gaulle. Il s'agit aussi de fluidifier la circulation automobile est-ouest en orientant la desserte locale vers le centre-ville et la place des Halles et le transit de traversée de la ville vers les boulevards. La requalification va s'étendre au-delà de ce carrefour, de la placette Arribes jusqu'au carrefour Carbonnières / Général de Gaulle / Russel.

Outre la fluidification de la circulation, les aménagements, totalement accessibles, permettront de :

- Développer les modes actifs de circulation, c'est-à-dire l'utilisation du vélo et la marche à pied : **de larges trottoirs accessibles** à tous sont créés ainsi que des pistes et bandes cyclables sur près de 2 km ; les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes sont séparés par une **bande en relief détectable par les personnes déficientes visuelles**

- Sécuriser et rendre accessibles les traversées : **les trottoirs sont abaissés à hauteur de la chaussée au niveau des traversées piétonnes** qui seront équipées de bandes d'éveil à la vigilance. Le carrefour giratoire équipé de **feux tricolores sera sonorisé** pour sécuriser la traversée des personnes malvoyantes
- Implanter à terme une future ligne de bus type Fébus ; **les quais sont tous accessibles** aux personnes à mobilité réduite et une bande d'éveil à la vigilance est posée sur toute la longueur du quai, comme sur les stations du Fébus
- Préserver le patrimoine végétal et le développer en créant des espaces verts supplémentaires.
- Favoriser le développement des commerces et la rencontre des riverains sur les espaces publics réaménagés, tels que la Placette Arribes ou la place de la Femme au puits.

Les travaux doivent se poursuivre jusqu'au printemps 2024.

Coût global du projet : 8 520 000 € TTC pris en charge par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Pau et Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

L'aménagement de l'îlot Lajus



La rue Lajus avant et après les travaux



L'aménagement de la rue du Soust

L'aménagement des espaces publics de l'îlot Lajus s'inscrit dans une intervention globale de mutation d'un ancien centre commercial du quartier XIV juillet. Après démolition, un bâtiment est sorti de terre avec des activités commerciales en rez-de-chaussée et de nouveaux espaces ont été libérés pour créer une place publique.

La rue du Soust, le long du ruisseau et limitrophe du nouveau bâtiment, a été également requalifiée pour accompagner cette mutation urbaine et mettre en valeur la présence de ce cours d'eau.

Les cheminements et aménagements sont accessibles à tous :

- Traitement à plat entre la chaussée et le trottoir
- Des revêtements différenciés pour permettre aux personnes déficientes visuelles de se repérer
- Création d'une place de stationnement «PMR»
- Installation d'un mobilier urbain adapté

Coût global du projet: 760 000 € TTC

L'aménagement de la rue du Colonel Gloxin, l'avenue des Vallées et l'avenue Corps Francs Pommies à Jurançon / Pau



Le traitement d'une traversée piétonne :

Une place de stationnement PMR sur l'avenue des Vallées - Pau - Jurançon

Trottoir abaissé, bande d'éveil à la vigilance de part et d'autre de la traversée et la bande de guidage pour éviter de dévier



La voie verte à Jurançon entre la station de lavage et la base d'Eaux Vives du Pont d'Espagne

Des travaux de requalification de voirie ont été réalisés à Jurançon et Pau depuis la rue du Colonel Gloxin jusqu'à l'avenue du Corps Francs Pommies.

Sur la rue du Colonel Gloxin et l'avenue des Vallées les travaux ont permis de traiter **l'accessibilité des trottoirs** (élargissement et suppression des obstacles), les traversées piétonnes et créer du stationnement PMR aux normes.

Sur l'avenue Corps-Francs Pommies, la voie verte, accessible à tous les usagers, a été aménagée entre la base d'eaux vives du Pont d'Espagne et la station de lavage. Les travaux de voirie ont concerné la portion entre le Pont d'Espagne et le carrefour giratoire Gaston Combot.

Coût total du projet: environ 800 000 € TTC

L'aménagement de l'avenue Federico Garcia Lorca



Une traversée piétonne de l'Avenue Federico Garcia Lorca avant et après les travaux

Les travaux ont concerné la totalité de l'avenue F. Garcia Lorca, du carrefour Tourasse/Garcia Lorca jusqu'à la place Peyroulet, soit une distance de 850 m. Ils ont consisté à créer tout au long de la voie, des espaces verts de part et d'autre, de larges trottoirs assortis d'une piste cyclable sur un côté de la rue, **des traversées piétonnes accessibles et**

sécurisées ainsi que du stationnement de part et d'autre de la chaussée.

Pour rejoindre la place Peyroulet de l'avenue F. Garcia Lorca, un mail planté a été aménagé, totalement piétonnier.

Coût total du projet: 2 400 000 € TTC

L'aménagement de l'avenue Corps-Francis Pommies à Bizanos



Trottoirs en stabilisés et passage piéton accessible

Continuité de la voie cyclable

Accessibilité du quai de bus

La création d'une voie verte d'environ 1 km est venue compléter et rétablir la continuité cyclable entre les aménagements cyclables existants ou en cours de réalisation. La voie verte est traitée

en sable stabilisé, qui permet une bonne lisibilité dans l'espace public et répond aux enjeux de lutte contre l'imperméabilisation des sols.

Coût total du projet: 440 531 € TTC

L'aménagement de la rue Barthou



La rue Barthou avant et après les travaux

L'aménagement réalisé sur la rue Barthou fin 2022 a permis de créer une zone de rencontre (voir encart). Pour ce faire, les trottoirs existants et les stationnements ont été supprimés. La rue est « traitée à plat » de façade à façade. La zone de circulation des automobiles a ainsi été réduite et maintenue en sens unique.

L'accessibilité est prise en compte :

- **Largeur de trottoir supérieure à 1,40 m** avec suppression des obstacles ; une largeur de

passage est maintenue entre les façades et les jardinières qui servent également de bancs

- **Revêtement différencié** entre le trottoir, en pierre d'Arudy et la chaussée en enrobé grenailé pour permettre aux personnes déficientes de repérer les différents espaces. Le caniveau aménagé entre le trottoir et la chaussée constitue une séparation incurvée qui leur permet de se guider.

Coût global du projet: 190 000 € TTC

ZONE DE RENCONTRE

20

PRIORITÉ

AUX PIÉTONS

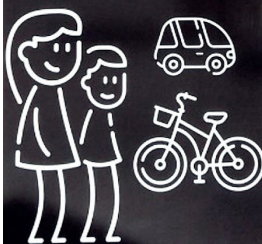
CIRCULATION
À DOUBLE-SENS

POUR LES CYCLISTES

VIGILANCE

POUR TOUS

PRUDENCE,
ici l'espace se partage !



En agglomération, une zone de rencontre est créée pour faire cohabiter de manière apaisée, dans un même espace, les piétons et les véhicules et permettre le développement de la vie locale.

Les grands principes de la zone de rencontre :

- Le piéton peut circuler sur tout l'espace, y compris sur la chaussée
- Le piéton est prioritaire sur les véhicules
- La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h
- Les cyclistes circulent à double-sens

En principe, dans une zone 20, **le piéton est l'utilisateur prioritaire**. Il reste cependant **le plus vulnérable**. D'autant plus lorsqu'il est âgé ou handicapé.

Dans une zone 20, le **contact visuel** est primordial tant du côté piéton que du côté automobiliste **pour faire « attention l'un à l'autre »**. **Ce qui est impossible en cas de cécité ou malvoyance**. Par ailleurs, les repères habituels utilisés pour se déplacer par les personnes déficientes visuelles, bordures de trottoirs, passages piétons, bandes d'éveil à la vigilance, ont disparu.

C'est donc bien aux automobilistes, cyclistes, utilisateurs de trottinettes, de veiller à respecter les piétons et de redoubler de vigilance. PRUDENCE, l'espace se partage !

Les indicateurs d'accessibilité

LES PLACES PMR

Fin 2021



577 places PMR sont recensées sur le territoire palois.



Parmi elles, 374 sont réputées aux normes, soit 66%.

LES FEUX TRICOLORES

87%



des feux tricolores répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération sont à présent équipés d'un dispositif sonore à l'attention des personnes déficientes visuelles.

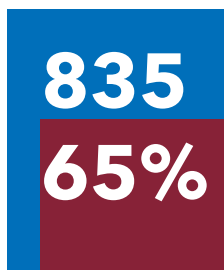
Sur la ville de Pau, on recense **110** feux tricolores et tous sont désormais sonorisés.



LES QUAIS DE BUS

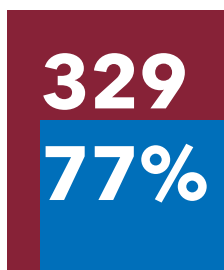
Sur l'ensemble du réseau Idelis

On recense 835 arrêts de bus. Parmi eux, 529 sont accessibles soit 65%.




Sur la Ville de Pau

77% des 329 arrêts de bus sont accessibles.



LES PASSAGES PIÉTONS

On recense sur la Ville de Pau 2550 passages piétons.

2268 passages piétons sont surbaissés pour permettre le passages des 

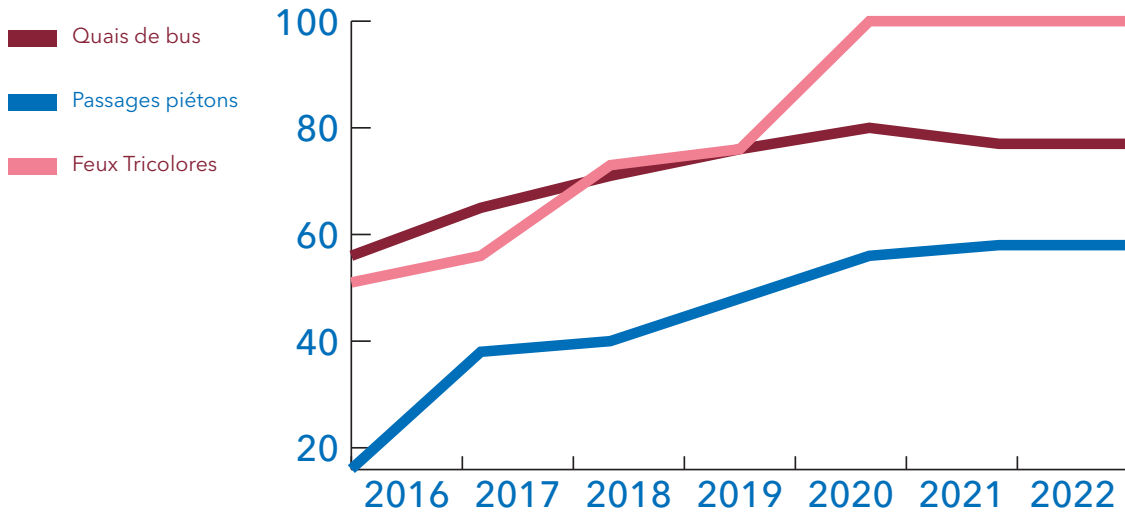


dont **1302** sont équipés d'une bande d'éveil à la vigilance.

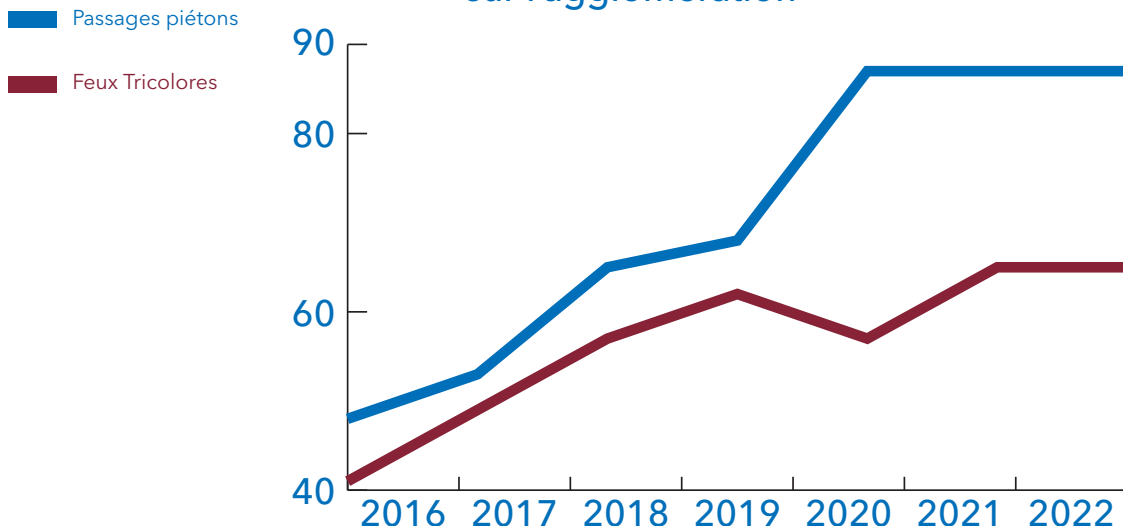


Depuis 2016, la part des passages piétons surbaissés et équipés de bandes d'éveil à la vigilance évolue rapidement (+ 40 points). L'accessibilité tout handicap est ainsi mieux prise en compte.

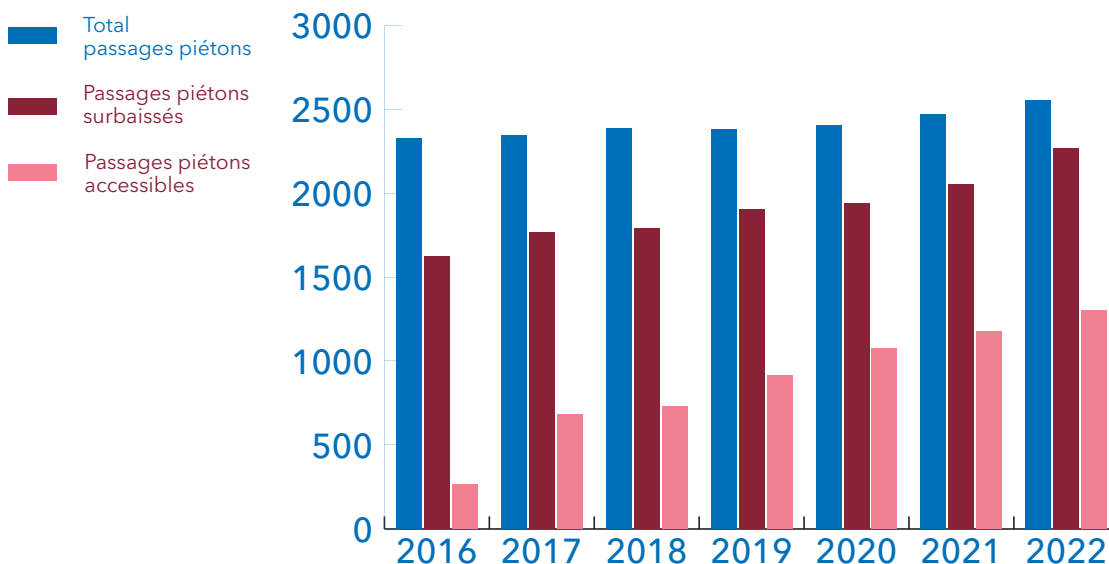
Évolution de l'accessibilité de la chaîne de déplacement à Pau



Évolution de la mise en accessibilité des feux tricolores et des quais de bus sur l'agglomération



Évolution de la mise en accessibilité des passages piétons à Pau

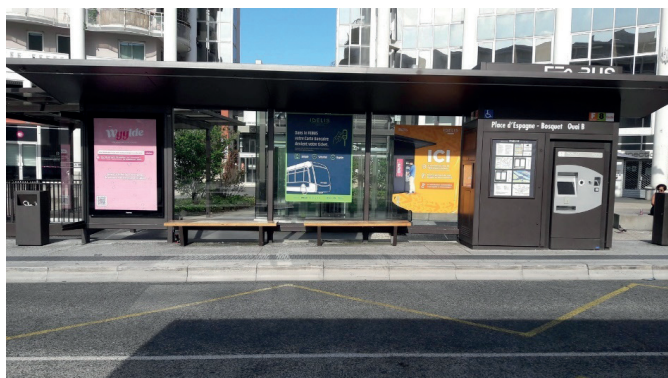


3. LES TRANSPORTS EN COMMUN

3.1 Le réseau IDÉLIS

La loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement. Pour mémoire, la chaîne de déplacement comprend la voirie, les espaces publics, le cadre bâti ainsi que les transports en commun et leur intermodalité.

À ce titre, le Syndicat Mixte des Transports Urbains (Pau Béarn Mobilité aujourd'hui) s'est doté en 2015 d'un schéma directeur - agenda d'accessibilité programmé afin de rendre accessible l'ensemble du réseau.



Le réseau comptabilise 835 quais, 65% sont accessibles sur l'ensemble du réseau et 77% de sur la ville de Pau



La flotte de bus est totalement accessible : plate-forme pour l'accès des fauteuils roulants, informations voyageurs diffusés vocalement et sur écran.

Source : www.idelis.fr - crédit photo : Laurent Pascal

La tarification sociale des cartes de bus pour les personnes handicapées au CCAS de Pau

Une procédure particulière a été mise en place pour simplifier les démarches des personnes handicapées bénéficiaires de la Carte Mobilité Inclusion-Invalidité

1 La personne se présente spontanément à l'accueil du CCAS :

Le dossier est traité immédiatement par un agent du CCAS

L'agent du CCAS lui remet un bon «tarification sociale»,

La personne peut ensuite se rendre à l'agence IDELIS pour faire sa demande de carte de bus.

2 La personne ne peut / ne souhaite pas venir au CCAS :

Elle envoie les documents nécessaires à l'instruction de sa demande du bon «tarification sociale» par mail à l'adresse : ais@ccas-pau.fr

Elle récupère le bon «tarification sociale» au CCAS ultérieurement puis se présente à l'agence IDELIS.

—OU—

Le bon «tarification sociale» lui est envoyé par courrier à son domicile. La personne doit en faire la demande lorsqu'elle envoie les documents par mail. Elle peut ensuite se rendre à l'agence IDELIS.

3.2 Le service LIBERTIS

Libertis c'est quoi ?

Un service de transport spécifique mis à disposition des personnes en situation de handicap (quel que soit le type de son handicap) leur permettant de se déplacer.

Comment en bénéficier ?

Le service est accessible de plein droit aux titulaires de la carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- Personne en fauteuil roulant
- Personne déficiente visuelle
- Personne déficiente mentale
- Personne déficiente moteur

Pour cela un **dossier d'inscription** doit être constitué en amont. Des justificatifs comme une copie recto/verso de la CMI invalidité ou son équivalent seront demandés.

Le transport peut être réservé par :

Téléphone : N°Vert 0805 03 01 50 (appel gratuit pour l'appelant d'un fixe ou d'un portable) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Mail : libertis@idelis.fr du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Internet : Viacitis Pau (après avoir reçu son identifiant et son mot de passe) jusqu'au 9 juillet 2023

IDELIS à la demande à compter du 10 juillet 2023
Plus d'informations sur www.idelis.fr

Le bilan 2022

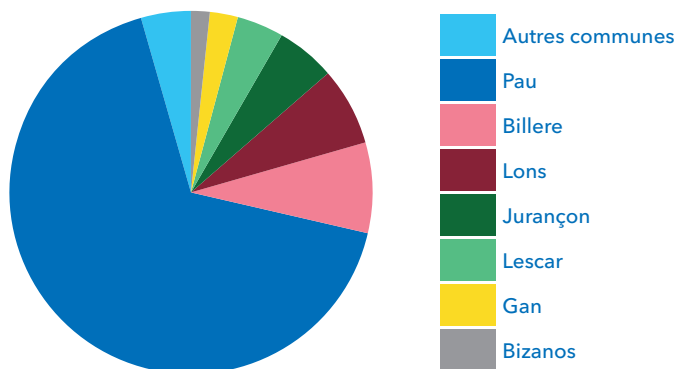
Sur l'année 2022, Libertis enregistre au total **275 usagers dont 65 nouvelles inscriptions** enregistrées au cours de l'année. **60% personnes inscrites ont utilisé au moins une fois le service Libertis.**

En total cumulé sur l'année 9 538 personnes ont été transportées, **8408 personnes handicapées** et 1 130 accompagnateurs.

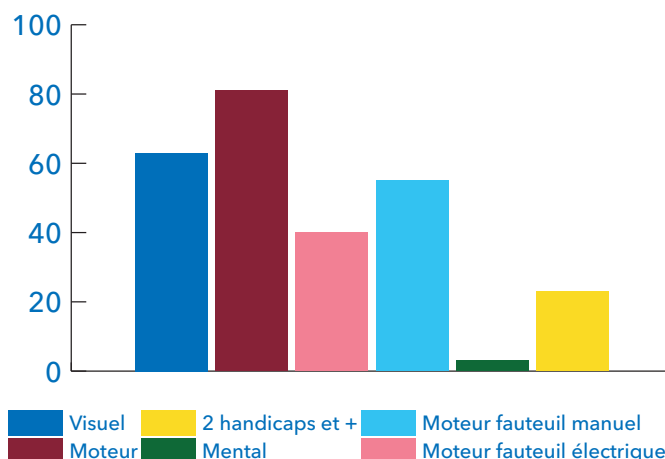
64% des usagers du Libertis ont plus de 60 ans et plus d'un tiers d'entre-eux ont plus de 80 ans.

Ils ont principalement une déficience motrice ou visuelle et résident à Pau et dans les communes limitrophes.

Commune de résidence des usagers du Libertis



Nature du handicap des usagers du Libertis



3.3 Le service FLEXILIS

Depuis le 10 juillet 2023 Flexilis est remplacé par IDELIS à la demande. Les informations ci-dessous concernent le service Flexilis encore en service en 2022.

Plus d'informations sur www.idelis.fr

Flexilis c'est quoi ?

Un service qui vient compléter l'offre de Libertis.

Ce service est ouvert à tous grâce à son véhicule huit places accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Quand en bénéficier ?

Du lundi au vendredi de 8 h (1er départ) à 18 h (dernier départ) et le samedi de 9 h (1er départ) à 18 h (dernier départ).

Comment en bénéficier ?

Il convient de réserver son départ par téléphone au 0 805 03 01 50 ou bien en ligne sur le site d'Idelis ou par mail à l'adresse tsr@idelis.fr.

25 personnes en situation de handicap sont inscrites à ce service, 4 d'entre-elles effectuent régulièrement des trajets (24 trajets en 2022).

Flexilis permet de se déplacer d'adresse à adresse dans un rayon de 12 km entre le point de départ - le domicile ou un arrêt Flexilis - et le point de destination.

UN TERRITOIRE INCLUSIF

1. L'EMPLOI

L'accès et le maintien dans l'emploi au sein des services de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Ville de Pau et le CCAS de Pau

La Direction des Ressources Humaines et en particulier le service Qualité de Vie et des Conditions de Travail, impulse et assure la mise en œuvre de la politique handicap dans le domaine de l'emploi.

Une équipe pluridisciplinaire, constituée notamment d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail, d'assistantes sociales, de conseillers de prévention et d'une référente handicap, est engagée au quotidien **pour favoriser un accompagnement structuré, coordonné et adapté des agents en situation de handicap** au sein des 3 collectivités et développer **une politique de recrutement pérenne d'agents en situation de handicap**, en ouvrant l'accueil à des contractuels, des apprentis, et toutes

autres formes d'emploi. Une convention pluriannuelle a été signée, courant 2019, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique par François Bayrou Maire de Pau et Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. En scellant ce partenariat, alors même que le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés de 6% est dépassé dans chacune des 3 collectivités, **il a ainsi réaffirmé sa détermination à agir pour l'insertion et le maintien des personnes handicapées dans les services.**

Cette première convention s'est terminée fin 2022 et a été renouvelée pour 3 années supplémentaires début 2023.

Le bilan

Accès à l'emploi 2019 - 2022

9 recrutements non pérennes et **21** recrutements pérennes
9 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
9 apprentis en situation de handicap

Maintien dans l'emploi 2019 - 2022

47 agents reclassés
62 aménagements de poste réalisés
691 transports adaptés domicile/travail financés
43 heures de traduction en langue des signes française pour l'accompagnement professionnel d'agents sourds (formation, entretien professionnel, réunions, ...)

Taux d'emploi 2022

Ville de Pau :
11,92%
Centre Communal d'Action Sociale :
9,17%
Communauté d'Agglomération :
7,09%

Sensibilisations

Un parcours de formation au handicap est proposé à tous les agents depuis 2020.

Ce parcours est constitué de 7 modules de sensibilisation aux différents handicaps, animés par les associations de personnes handicapées du territoire. Il débute par une journée de formation aux fondamentaux de la loi du 11 février 2005, « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on » ; journée au cours de laquelle sont également abordées les questions de handicap au travail.

Depuis 2022, cette journée de formation est animée par la chargée de mission handicap et la référente handicap de la Direction des Ressources Humaines.

Témoignages d'agents à l'issue de la journée «Handicap, de qui et de quoi parle-t-on?»

« La formation m'a permis de lever les préjugés, mieux comprendre l'impact du handicap sur la vie quotidienne et professionnelle, de comprendre l'évolution de notre regard sur le handicap. »

« Cette formation m'a permis d'acquérir des éléments historiques et de contexte pour mieux comprendre notre relation au handicap aujourd'hui. Cela permet de mesurer le chemin accompli, et celui qu'il reste à faire. C'est une ouverture d'esprit sur toutes les différences. »

« J'ai été interpellé par les handicaps invisibles, souvent passés sous silence par les personnes qui en sont porteuses. Cela m'a amené à porter plus d'attention aux collègues. »



AI-JE L'AIR DEUX FOIS MOINS MOTIVÉE?

Pourtant, que mon handicap soit visible ou non, j'ai deux fois plus de risques d'être au chômage que la moyenne des Français.



#seeph2022
Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Microsoft, THALES, BETC, vivendi, SCOD, groupe GEM, INTRAID, SFR, Orange, LADAP

La 3ème semaine de novembre est traditionnellement consacrée à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

La Ville de Pau, le CCAS de Pau et la Communauté d'agglomération ont participé à cette 26ème édition en accueillant dans les services une troupe de théâtre d'entreprise. **Un moyen de sensibiliser autrement.** Les débats autour du handicap au travail se sont poursuivis lors de temps d'échanges proposés aux agents jusqu'à la mi-décembre.

Durant cette semaine, 19 agents ont également participé au Duo Day, en accueillant pendant une journée une personne handicapée en recherche d'emploi.

FOCUS SUR LE POSTE DE RÉFÉRENT HANDICAP

Le poste de référent handicap au sein du service Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été créé en 2015. Sandra O. l'occupe depuis avril 2022.

Sa mission principale : **l'accès et le maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap au sein des 3 collectivités.

Ainsi, elle :

- **Accompagne les agents ayant des problèmes de santé avec des répercussions sur leur vie professionnelle, dans les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **Assiste les agents de prévention et le médecin du travail pour l'adaptation des postes de travail des agents avec RQTH**, quand des aménagements sont nécessaires pour que l'agent puisse se maintenir sur son poste
- **Peut mettre en place des actions de sensibilisation de l'équipe et du manager d'un agent avec un handicap mental, psychique ou avec troubles neurodéveloppementaux (autisme)**. Ces sensibilisations sont proposées avec l'accord de l'agent handicapé. Elles facilitent sa prise de poste en faisant tomber les représentations et les appréhensions
- **Organise des temps d'échange réguliers** avec les agents et les équipes

Quelques situations d'accompagnement réalisées par Sandra O. :

- L'installation d'un bureau assis/debout : l'agent concerné souffre de douleurs lombaires et cervicales qui ont amené le médecin du travail à préconiser cet équipement. L'agent peut ainsi alterner les positions de travail assis ou debout, le plateau du bureau monte et descend en fonction des besoins. Sans cet équipement, l'agent aurait dû changer de poste
- La mise en place de prestation d'appui spécifique (PAS) à destination d'un agent avec un handicap psychique : un expert du handicap psychique est intervenu pour établir un diagnostic de l'environnement de travail de l'agent et mettre en place les adaptations nécessaires à son maintien dans l'emploi (exemples d'adaptation : création de supports pour organiser le planning de la journée, aménagement des horaires de travail, organisation d'un tutorat)

En complément de cette mission, Sandra O. assure **le suivi de la convention pluriannuelle** conclue avec le FIPHFP.

Enfin, tout au long de l'année, elle anime des **actions de formation et de sensibilisation au handicap** en partenariat avec la chargée de mission handicap.



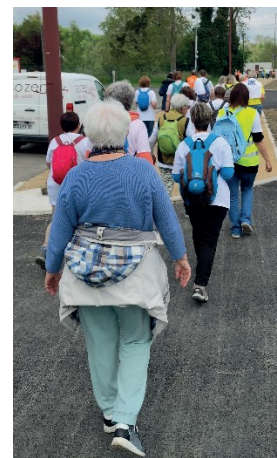
2. LES ACTIONS DIVERSES DE L'ANNÉE 2022



Mars, le mois de la lutte contre les discriminations



Le concert de l'Atelier Musique des Chamois à Gelos



La déambulation de Jurançon à Gelos

Né en 2018, Mars Attaque le mois de la lutte contre les discriminations s'installe progressivement dans le paysage palois.

L'objectif : changer le regard que l'on porte sur ce qui nous est différent. L'idée est de sensibiliser au fait que nous pouvons tous être victimes de discrimination et que nous pouvons également tous être discriminant, sans en être toujours conscient pour autant.

Le handicap est toujours la 1ère cause de discrimination en France (Rapport du Défenseur des Droits 2022).

En 2022, après deux années de crise sanitaire, la 5ème édition de Mars Attaque a réuni plus de 100 partenaires associatifs qui ont proposé tout au long du mois, des expositions, des conférences, des animations de sensibilisation, des ciné-débats, etc. pour apprendre à se connaître, échanger les uns avec les autres. C'est un premier pas dans la lutte

contre les discriminations.

Les associations de personnes handicapées ont comme tous les ans participé à cette édition de 2022 : goûter dans le noir proposé par l'Association Valentin Haüy, atelier Langue des Signes de l'Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn, concert des « Clairvoyants » de l'UNADEV ou encore ciné-débat du Groupe d'Entraide Mutuelle Jardins Divers à l'occasion de la journée mondiale sur l'autisme.

Mars Attaque s'est terminé avec « Mars Attaque déambule contre les discriminations », une marche organisée sur la voie verte le 30 avril, entre Jurançon et Gelos. Elle a réuni près d'une cinquantaine de personnes venant de diverses associations, le cyclo-club béarnais, l'Association Valentin Haüy, l'APF France Handicap, Amnesty International, ... Une belle après-midi festive, clôturée par le concert de l'Atelier Musique des Chamois Pyrénéens.

A la découverte de l'ASMAB et de l'Association Valentin Haüy, partenaires de la Ville



L'Association des Sourds, Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB) a été créée en mars 2020. Après des débuts difficiles en raison du contexte sanitaire de la Covid 19,

l'association compte aujourd'hui 109 membres, sourds et malentendants mais pas seulement; les entendants «Amis du Béarn» sont les bienvenus.

L'ASMAB s'est donnée pour objectifs:

- De faire vivre et connaître la culture sourde dans la cité. Des sensibilisations ou cours de Langue des Signes Française, ainsi que des stages intensifs sont dispensés dans les locaux de l'association, au 66 rue Montpensier, pour les adultes et les enfants
- D'accompagner et soutenir les personnes sourdes, notamment pour leurs démarches administratives
- De créer ou recréer du lien social entre elles, en partageant des moments festifs et conviviaux tout au long de l'année

Ses projets : développer un dispositif d'aide à la parentalité pour accompagner les parents entendants d'enfants sourds et les parents sourds d'enfants entendants.



Depuis l'automne 2022, les locaux que l'ASMAB occupe au 66 rue Montpensier sont partagés avec **l'Association Valentin Haüy (AVH)**.

L'AVH, dont le Comité des Pyrénées Atlantiques est situé à Bayonne, a installé une antenne à Pau en 2015. Elle compte 205 adhérents, bénéficiaires et bénévoles. Sa mission principale est de venir en aide aux personnes atteintes de graves problèmes de vue et de rompre l'isolement des personnes déficientes visuelles isolées ou vulnérables.

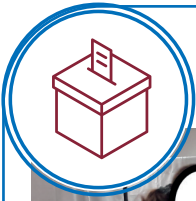
Avec le développement de ses activités, l'AVH Pau s'est retrouvée à l'étroit dans ses locaux de la Maison Pâtie. Le projet de mutualiser avec l'ASMAB s'est concrétisé au cours de l'année 2021-2022. L'occupation commune des locaux permet aux deux associations de se découvrir, d'apprendre à communiquer autrement et de partager des moments conviviaux.

L'ASMAB, comme l'AVH sont des partenaires actifs de la ville; elles participent aux réunions des commissions pour l'accessibilité, animent **des temps de sensibilisation et de formation** (pour les enfants des accueils périscolaires et les agents) et participent à «**Mars Attaque, le mois de la lutte contre les discriminations**» et au **forum des associations tous les ans**.



Pour les contacter :

- Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn
66 rue Montpensier à Pau
asmab-64@orange.fr - www.asmab64.fr
- Association Valentin Haüy - 66 rue Montpensier à Pau
avh.pau@gmail.com - 06 10 46 18 29



Mai - Accueil de 4 adolescents du SESSAD Georgette Berthe (ADAPEI) au service des élections de la Ville de Pau



C'est dans le cadre d'un atelier « Ma vie d'ado » proposé par les éducatrices du SESSAD Georgette Berthe que 4 adolescents ont été accueillis en mai 2022 par les agents du service des élections. La thématique de cette visite : devenir citoyen.

Pour cette rencontre, les agents du service des élections ont pris soin de reconstituer un bureau de vote et une élection fictive dans les locaux de la mairie de Pau.

Ce fut une très belle expérience pour tous : agents, éducatrices et adolescents.



Juillet - Des visites « Ville d'Art et d'Histoire » accessibles aux personnes en situation de handicap



La visite du Stade Tissé le 12 juillet 2022

Margot Hélicher, alternante à la mission « Ville d'Art et d'Histoire » au cours de l'année universitaire 2021/2022 a fait porter son projet de fin d'étude sur l'accessibilité au patrimoine et à la médiation culturelle.

C'est ainsi qu'elle a proposé en juillet 2022 des visites accessibles à tous, sur 3 lieux sportifs emblématiques de Pau et ses environs, L'Hippodrome, le Stade Tissé et le Golf de Billère. L'APF France Handicap, l'UNADEV et l'Association Valentin Haüy, le GEM Jardins Divers ont répondu à cette invitation, malgré la chaleur étouffante de l'été 2022.



Mai - Octobre, Des événements sportifs inclusifs



Le Grand Prix de Pau et l'atelier équitérapie du CCI 5*



Depuis plusieurs années, le Grand Prix de Pau et le CCI 5* proposent des animations réservées aux personnes en situation de handicap.

L'occasion pour les 45 heureux participants de 2022 de vivre des sensations fortes et des instants privilégiés dans le cadre d'événements sportifs exceptionnels.

Le handicap dans la cité, 50 ans d'évolution

Le saviez-vous ?



Simone Veil a fait voter la première loi fondatrice de la politique publique du handicap, en 1975!

Deux lois jalonnent le long parcours de l'intégration à l'inclusion des personnes handicapées en France

La dernière, **la loi du 11 février 2005**, est fondée sur **le principe de non-discrimination** et place son action sur deux démarches complémentaires, **l'accessibilité et la compensation**.

Elle vise à **garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées** et assurer à chacun la possibilité de **choisir son projet de vie**. Elle est **basée sur le principe d'inclusion**, par opposition à celui d'intégration et vient en cela réformer la première grande loi, fondatrice en 1975 de la politique du handicap en France et des droits des personnes handicapées.

C'est en effet le **30 juin 1975** que **Simone Veil, alors ministre de la Santé, fait voter la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées**.

La loi de 1975 se substitue aux politiques d'assistantat alors en vigueur et pose comme une « obligation nationale » la solidarité envers les personnes handicapées, quelle que soit l'origine de leur handicap.

Elle définit **3 droits fondamentaux** aux personnes handicapées :

- Le droit au travail
- Le droit à l'intégration scolaire et sociale
- Le droit à une garantie minimum de ressources par le biais de prestations (création de l'Allocation pour Adulte Handicapé et de l'allocation aux parents d'enfants handicapés)

La loi privilégie le milieu ordinaire pour les enfants et les adultes, à l'école, pour le travail comme pour le sport et les loisirs. Elle impose l'accessibilité des bâtiments à toutes les personnes handicapées.

Témoignage

Jean-Pierre Peudepièce, administrateur du Centre Communal d'Action Sociale de Pau, est une figure locale.

Handicapé physique à la suite d'un accident survenu dans les années 60, Jean-Pierre connaît « Pau comme sa poche ». Impliqué dans la vie associative et municipale, il peut aujourd'hui témoigner de l'évolution de l'accessibilité dans la cité et du regard des valides sur le handicap et les personnes handicapées, autour de quelques dates marquantes de sa vie et au travers de son engagement associatif et au sein du conseil municipal de Pau pendant plus de 20 ans.

30 juin 1975

Vote de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

Jean-Pierre témoigne des changements introduits par cette loi mais aussi de l'importance des combats menés par les associations représentant les personnes handicapées pour faire changer la société et permettre l'accès à l'autonomie.

“ Jusqu'en 1975, beaucoup de personnes handicapées étaient « condamnées » à l'aide sociale.

En ce qui me concerne, je ne pouvais plus travailler, non pas que je n'en eusse pas alors la capacité, mais parce que les lieux n'étaient pas adaptés à mon handicap. C'était la même chose pour les logements, les transports. L'accessibilité était inexistante et ce n'était pas la préoccupation ; il n'y avait aucune prise de conscience des valides.

Ne travaillant pas, je me suis investi dans l'action associative au sein de l'Association des Paralysés de France (aujourd'hui l'APF-France Handicap) qui menait le combat en faveur de l'intégration des personnes handicapées autour d'une des revendications « Vivre sans obstacle ».

« Vivre sans obstacle »

C'est par cette action que les premiers appartements aménagés sont « sortis » à Pau, dès 1972 à la cité Berlioz sur une opération immobilière de la Société Paloise d'HLM. Il s'agissait d'appartements en rez-de-chaussée, avec des portes plus larges, pour permettre un accès à une personne en fauteuil roulant.

C'est encore grâce au combat mené par l'APF avec le Kiwanis Club que le premier transport aménagé, à la demande, a été mis en place à Pau en 1979. Le Kiwanis Club a réussi à lever les fonds nécessaires à l'acquisition du véhicule pouvant transporter une personne en fauteuil roulant. L'Association des Paralysés de France s'est ensuite battue pour trouver les financements pour couvrir les frais de fonctionnement et

les salaires du chauffeur. La mairie de Pau nous a aidés en nous attribuant une aide substantielle. Enfin, c'est l'APF qui a créé le 1er service d'auxiliaire de vie d'abord en Gironde et ensuite à Pau. Sans l'aide de ces personnes, nous n'avions bien souvent pas d'autre choix que de vivre en établissement. Avec l'intervention des auxiliaires de vie, nous pouvions rester à la maison. ”



1979 - Remise du véhicule adapté par le Kiwanis Club à L'Association des Paralysés de France
source : archives personnelles de J.P. Peudepièce (1er rang à droite)

6 mars 1983 - élection municipale à Pau

“ Quelques mois avant les élections municipales de 1983, j'ai été approché par André Labarrère qui constituait sa liste. J'ai accepté d'y figurer et c'est ainsi que j'ai été élu conseiller municipal.

Je dois dire que Pau, là encore, s'est distingué. Il n'y avait que 5 grandes villes en France qui comptait une personne handicapée dans l'équipe municipale et Pau en faisait partie. D'ailleurs depuis 1983, il y a toujours eu un élu handicapé dans le conseil municipal. Il y en a même eu deux sur une certaine période.

En tant que conseiller municipal, j'ai été missionné pour mettre en l'œuvre l'accessibilité. L'un des tous premiers dossiers, a été la création d'une rampe pour accéder au casino municipal. Nous avons ensuite travaillé sur l'accessibilité d'autres bâtiments : l'installation d'un élévateur au gymnase Clermont, la création d'une rampe d'accès à la bibliothèque du square Lafon, un bassin aménagé à la piscine du Cami Salié ou encore une petite passerelle au-dessus du pédiluve au stade nautique, ... J'accompagnais les ingénieurs de la Ville et pour leur faire comprendre les besoins, j'avais toujours un fauteuil roulant dans ma voiture pour leur proposer une mise en situation. Rien de mieux pour se rendre compte de ce qui va ou de ce qui ne va pas surtout : Dès cette période, nous allions bien au-delà de l'accessibilité à destination des personnes en fauteuil roulant. Nous avons mis en

place les premiers aménagements en faveur des personnes déficientes visuelles (signaux sonores aux passages piétons et bandes de guidage).

En 1984, le service de transport à la demande qui avait été créé par l'Association des Paralysés de France a été repris par la STAP. C'est finalement l'ancêtre du Libertis !

On intervenait dans tous les domaines. Un service de portage des repas à domicile et de téléalarme est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale. Dans le domaine du sport, alors que rien ne se faisait pour les personnes handicapées, à Pau nous pouvions pratiquer la gymnastique adaptée et aller à la piscine 2 fois par semaine. Bien entendu, tout ceci ne se faisait pas simplement ni aisément.

Mais on l'a fait et c'était souvent le premier pas qui nous coûtait.

En tout cas ça permettait aux personnes handicapées d'être plus présentes dans la vie des valides, d'être visibles. Et progressivement leur regard sur le handicap a évolué, nous pouvions être considérés. Mais pour cela il a fallu prendre des claques et supporter bien des humiliations. Depuis, les choses ont changé.

« C'est dès le plus jeune âge que l'on apprend à regarder et accepter l'autre avec ses différences »

C'est aussi notamment par les enfants que ces changements ont pu se faire. Grâce à la loi de 1975, les premiers enfants sourds, aveugles ou trisomiques ont été accueillis dans les écoles de la Ville. C'est dès le plus jeune âge que l'on apprend à regarder et accepter l'autre avec ses différences. ”

11 février 2005 - loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

“ La loi de 1975 prenait surtout en compte le handicap physique. Avec la loi de 2005, tous les handicaps sont concernés par l'accessibilité qui doit s'appliquer dans tous les domaines.

Les commissions communales pour l'accessibilité se sont mises en place progressivement.

Aujourd'hui, il est possible de vivre en autonomie. Avec les services de soins infirmiers, les aides à domicile, le portage des repas et la Prestation de Compensation du Handicap, nous pouvons vivre « comme tout le monde » ou presque !

L'accessibilité a beaucoup évolué, même s'il reste encore beaucoup à faire. Le regard sur le handicap a changé également même si le handicap peut encore faire peur à certaines personnes, comme les cimetières d'ailleurs !

« Faire en sorte que tout soit fait pour que chacun trouve sa place... »

Il reste cependant une particularité française qu'il faudrait faire évoluer. Appliquer les normes d'accessibilité c'est bien, mais il ne faut pas les appliquer que pour respecter strictement la loi. En France, nous n'avons pas la même culture que les pays nordiques et anglo-saxons. Quand on travaille sur l'accessibilité, on la pense encore comme quelque chose à faire en plus pour une catégorie de personnes bien particulière. Chez les anglo-saxons c'est

différent. J'ai fait la croisière des baleines sur la traversée Bilbao-Portsmouth. Quel ne fut pas mon étonnement la première fois que je suis monté sur le ferry, quand j'ai constaté que tout était accessible, sans avoir besoin d'apposer le fameux logo « PMR » que l'on retrouve en France. Même chose pour l'avion, j'ai pu choisir ma place alors qu'en France, certaines places sont réservées aux personnes en fauteuil roulant.

C'est une culture différente de la nôtre, mais c'est ça finalement l'inclusion. Faire en sorte que tout soit fait pour que chacun trouve sa place sans avoir besoin de prévoir un dispositif ou un aménagement spécial, différent de celui des valides. ”

Merci Jean-Pierre



Retrouvez les coordonnées des associations membres de la
commission pour l'accessibilité sur www.pau.fr

« Handicap : les associations qui vous accompagnent ».

missionshandicap@ville-pau.fr